Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260302-CCAS2026_011-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 02 mars 2026
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents = 15 ; de votants = 15

AFFAIRE N° 2026-011 – OBJET : AIDE EXCEPTIONNELLE
Mme CHENU Michèle

L'An Deux Mille Vingt-Six, le deux mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LANDURÉ Philippe (président), Mme DENIEL Catherine (vice-Présidente), FAUCHE Sylvain, FUSCO Maryse, LECLERC Christophe, LÉOST-TRÉMEL Françoise, LESAICHERRE Didier, LESNÉ Sylvie, ROLLAND Janick, URVOY Yolande, ALLAIN Isabelle, MOREAU Mireille JUGUE-FOURNET Brigitte, THIEULIN Emmanuel, RUISSEAU Bénédicte

Secrétaire de séance : M. FAUCHE Sylvain

≺≺ ≻≻

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une aide Exceptionnelle de **195.49 €** à **Mme CHENU Michèle** domiciliée « 18 résidence Le Bocage », en situation précaire.

Cette somme sera adressée directement au centre hospitalier spécialisé de Saint-Jean-de-Dieu à Dinan.

Article 65138 du Budget du C.C.A.S.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

